



Mise en ligne le 09/12/2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022  
Reçu en préfecture le 09/12/2022  
Affiché le  
ID : 056-200067932-20221209-221209\_CONV01-CC

## CONVENTION DE PARTENARIAT 2022

Paysages de mégalithes - GMVa

### Entre les soussignés

**Golfe du Morbihan - Vannes agglomération**, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, reçue à la Préfecture du Morbihan le 20 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

Ci-après dénommée : « **GMVa** »  
d'une part

Et

**L'association Paysages de Mégalithes**, créée en 2012, domiciliée 74 rue des korrigans - 56340 Carnac, représentée aux présentes par M. Olivier LEPICK, agissant en sa qualité de Président et pour ce domicilié audit siège,

Ci-après dénommée : « **Paysages de mégalithes** »,  
d'autre part

### Préambule

GMVa a approuvé le 29 juin 2017 son schéma de développement touristique, qui a fixé parmi les priorités, la participation active de l'agglomération à l'inscription des Mégalithes de Carnac, du Golfe du Morbihan et de la Baie de Quiberon, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Paysages de Mégalithes œuvre pour la connaissance, la mise en valeur et la préservation du patrimoine mégalithique de Carnac et du Sud Morbihan. Elle porte le dossier d'inscription UNESCO et s'est dotée d'un conseil scientifique international pour l'assister dans les aspects scientifiques de ses travaux. L'association débute en 2021 l'élaboration du plan de gestion du Bien, qui implique l'engagement de tous les partenaires.

Paysages de Mégalithes rassemble 26 communes morbihannaises, dont 12 communes du territoire de GMVa : Larmor-Baden, Arzon, Sarzeau, St-Gildas-de-Rhuys, Ile-aux-Moines, Ile-d'Arz, Le Bono, Baden, Arradon, Séné, St-Armel, Le Hézo.

GMVa porte en parallèle un projet de valorisation des mégalithes des landes de Lanvaux, lauréat d'un appel à projets de la région Bretagne, et coordonne ce projet sur : six communes de GMVa, sept communes de Centre Morbihan communauté, ainsi que sur les communes de Camors et de Saint Guyomard.

### **Article 1<sup>er</sup> - Objet de la convention de partenariat**

La présente convention s'inscrit dans ce cadre du soutien de GMVa à l'action de Paysages de Mégalithes. Elle définit les engagements de chacun et les modalités financières de ce partenariat.

### **Article 2 - Engagements de GMva**

GMVA s'engage à :

- Apporter une contribution financière à l'association d'un montant de 25 000 €, approuvée par le bureau communautaire du 7 octobre 2022.
- Verser cette subvention dès l'approbation des instances, sous réserve d'inscription des crédits suffisants au budget.
- Informer l'association de ses démarches en matière de valorisation, réservation et connaissance des mégalithes du territoire.
- Entamer une réflexion pour l'entretien des sites mégalithiques de GMVa sur le périmètre UNESCO.

### **Article 3 - Engagements de Paysages de mégalithes**

Paysages de mégalithes s'engage à :

- Communiquer sur le soutien apporté par GMVa dans le fonctionnement de l'association
- Informer régulièrement GMVa sur l'avancement du dossier de candidature.
- Contribuer aux opérations menées par GMVa sur la thématique du mégalithisme

### **Article 4 - Engagements conjoints**

Paysages de Mégalithes s'engage à associer GMVa, et GMVa s'engage à participer aux groupes de travail thématiques pour l'élaboration du plan de gestion.

Groupe « préservation » :

- Entretien de sites, mise en place d'indicateurs de suivis en vue d'une charte d'entretien
- Aide pédagogique et technique d'accompagnements de projets de mise en valeur de monuments privés
- Aménagement de sites et de leurs abords
- Protection Monument historique, démarche commune auprès des propriétaires privés

- Création d'un SIG en ligne pour la consultation grand public et gestion par les acteurs et responsables partenaires

**Groupe valorisation et médiation culturelle :**

- Appropriation collective du projet patrimoine mondial (conférences publiques, visites thématiques paysagères et de sites, visites ludiques par la photographie ...)
- Eléments de langage : exposition mobile, guides et fascicules pour tous les acteurs touristiques
- Mise en lien des éléments archéologiques du projet : cheminement et signalétique
- Mise en lecture du territoire : observatoires du paysage et centres d'informations du projet Patrimoine mondial.

**Groupe plan de paysage :**

- Mise en place d'une charte paysagère (notamment concernant les préconisations de l'étude paysagère : lutter contre l'étalement urbain, maîtriser les constructions pour éviter l'altération du paysage, préserver les vues ....)
- Intégration des éléments Patrimoine urbain dans les PLU et autres outils réglementaires relatifs à l'urbanisme, question des OAP
- Gestion des flux à l'échelle du territoire
- Questions foncières.

**Sous-Groupe Tourisme**

- Réflexion globale sur les flux, sur les sites, et entre les sites.
- Définition d'un cadre de réflexion commun.

**Article 5 - Date d'effet - Durée**

La présente convention entre en vigueur au jour de sa signature et expire au 31 décembre 2022.

**Article 6 - Modalité de versement**

Le versement de la subvention sera effectué après signature de la présente convention.

### Article 7 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui signalant ledit manquement.

### Article 8 - Litiges

En cas de difficultés d'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se réunir afin de trouver un accord amiable.

09 DEC. 2022

Fait à Vannes, le


En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan Vannes  
agglomération

Pour l'association Paysages de Mégalithes

David ROBO  
Président

**GOLFE du MORBIHAN**  
VANNES AGGLOMERATION



Olivier LEPICK  
Président

